



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

ENQUÊTE PUBLIQUE – MODIFICATION DU MARQUAGE

Edition n° 11 du 13 mars 2020

En application de l'ordonnance sur la signalisation routière, l'Administration municipale d'Evionnaz soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, le dossier de plans relatif au marquage dans le secteur suivant:

- **Chemin de la Preyse, sécurisation des carrefours de la Rue du Jorat et de la Cime de l'Est**

Modification du marquage routier et suppression des passages piétons

Le dossier est à disposition des intéressés au bureau communal. Les oppositions ou observations éventuelles doivent être communiquées au Conseil municipal, par écrit, pendant le délai de mise à l'enquête.

Evionnaz, le 13 mars 2020

L'Administration communale